



Préparation au concours de **Gardien de la paix**

Volume horaire
hebdomadaire

22 heures

Matières enseignées

Français, Tests d'aptitude, Maths, Préparation à l'entretien, Culture générale, Préparation physique, Connaissance du milieu professionnel

Montant de la
préparation

2 500 € (*frais de
dossiers inclus*)

LA PROFESSION

Le gardien de la paix fait partie du corps de maîtrise et d'application de la Police nationale. Il est garant de l'ordre public et veille à la protection des personnes et des biens. Son emploi du temps peut être très fluctuant : il dépend des urgences de son service.

Le gardien de la paix travaille sous l'autorité d'officier de police et des gradés, il peut être amené à encadrer des adjoints de sécurité.

La nature de ses missions est très variée : maintien de l'ordre (CRS), régulation de la circulation et la surveillance de certains quartiers, enquête de police judiciaire, brigade anti criminalité (BAC), il peut aussi se spécialiser et devenir maître-chien, motard, armurier ou encore sauveteur en montagne.

En contact avec la population et des situations parfois délicates, le gardien de la paix doit être endurant, diplomate, souple, rigoureux, humain.

POUR EXERCER

La formation des gardiens de la paix est d'une durée de douze mois, la scolarité, rémunérée (traitement net au 1^{er} juillet 2011 : 1 380 €), alterne périodes en école et en services actifs. L'enseignement dispensé est la fois théorique (maintien de l'ordre, procédure pénale, droit pénal général et spécial, quelques éléments de droit administratif, dactylographie) mais aussi pratique (sports de combats et d'autodéfense, armement, tir, entraînements sportifs divers dont l'endurance et parcours professionnel).

Les écoles sont à Nîmes, Rouen, Périgueux, Roubaix, Reims, Saint Malo, Sens, Montbéliard, Toulouse, Chassieu.

LE CONCOURS

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ADMISSION

- Etre de nationalité française et âgé de 17 ans au moins et 35 ans au plus,
- Etre titulaire du BAC,
- Remplir les conditions d'aptitude physique requise,
- Avoir un casier judiciaire vierge,
- Etre recensé et avoir accompli la journée de défense et de citoyenneté.

Le recrutement des gardiens de la paix (concours externe) se fait par la voie des concours nationaux (à affectation nationale ou à affectation régionale Ile de France). La différence entre ces concours est liée aux choix d'affectation proposés en sortie d'école.

NATURE DES ÉPREUVES (RÉFÉRENCE : ARRÊTÉ DU 21 NOVEMBRE 2005 MODIFIÉ)

Épreuves d'admissibilité

Elles comportent :

Une épreuve écrite de cas pratiques.

A partir d'un dossier ne pouvant excéder 15 pages, résolution d'un ou de plusieurs cas pratiques consistant en des mises en situation guidées par des questions. Cette épreuve est destinée à évaluer les capacités rédactionnelles, de compréhension d'une situation professionnelle, d'analyse et de synthèse des candidats ainsi que leur faculté à se projeter dans les missions du corps. Durée : 3 h 00. Coefficient : 4. Note éliminatoire < 5/20.

Une épreuve de tests psychotechniques.

Obligatoires, ils sont destinés à évaluer le profil psychologique des candidats et les qualités particulières requises pour exercer le métier de policier. Les résultats de ces tests sont communiqués aux membres du jury en vue de l'épreuve d'entretien d'admission. Durée : 2 h 00

Épreuves d'admission

Elles comportent :

- un entretien avec le jury permettant d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat, ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer l'emploi postulé (durée : vingt-cinq minutes ; coefficient 4).

Les groupes d'examineurs disposent, pour aide à la décision, des résultats des tests psychotechniques passés par le candidat au moment de l'admissibilité, interprétés par le psychologue ;

- des épreuves d'exercices physiques, dont la nature et les barèmes sont fixés par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre de la fonction publique (coefficient 3).

L'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Les élèves qui, à l'issue de la scolarité, ont satisfait aux épreuves d'aptitude, sont nommés gardiens de la paix stagiaires. Leur affectation est fonction de leur rang de classement en fin de scolarité et des postes proposés par l'Administration. A l'issue du stage, les gardiens de la paix reconnus aptes sont titularisés. La titularisation est en outre subordonnée à la possession du permis de conduire les véhicules automobiles (catégorie B).

Le corps de la Police nationale est très important, les possibilités de carrière y sont donc multiples et les changements d'affectation très fréquents.

Les gardiens de la paix peuvent accéder, en fonction de l'ancienneté :

- à l'examen professionnel d'accès au grade de brigadier.
- aux concours internes d'accès aux différents corps de la police nationale.

LA FORMATION ELPAC

LE DÉROULEMENT

La scolarité est organisée sur une durée de 25 semaines, de mi-septembre à fin mars.

LE PROGRAMME

Matières enseignées	Français	Maths et tests d'aptitude	Culture générale	Projet citoyen	professionnelle Culture générale	Culture numérique	Préparation à l'entretien	Évaluations	Préparation physique	Total
Volume horaire hebdomadaire	4 h	1 h	3 h	2 h	1 h	1 h	2 h	4 h	4 h	22 h

Une période de réactivation des connaissances est organisée avant le concours de septembre.

LES ⊕ ELPAC

- Des cours magistraux assurés par des professeurs diplômés de l'enseignement supérieur.
- Des contenus et méthodes pédagogiques étayés par une expérience solide de la préparation aux concours.
- Des conseils pédagogiques, une équipe attentive à l'évolution de votre travail et de vos connaissances.
- Des Travaux Dirigés en groupes restreints spécifiques au concours choisi.
- Un accompagnement individuel dans l'orientation et les choix à faire, une organisation du travail réfléchi sur l'année.
- Une atmosphère de travail rigoureuse mais chaleureuse.
- Accès bibliothèque, presse et internet.